

Séance du 6 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Belbaraka, M. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Destin à Mme Belbaraka, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

EXCUSES : M. Boutonnet.

SECRETAIRE : Mme Belbaraka.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME – PNRQAD – Ilot 12 opération nord - Autorisation d'engagement des études et de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme à Habitelem et principe de cession immobilière à son profit.

La Ville de Bayonne et l'Etat se sont engagés, par convention, dans un ambitieux programme de requalification du centre ancien, au travers du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) 2011-2018.

Celui-ci se fixe comme principaux objectifs :

- l'éradication des poches d'insalubrité et le traitement des dysfonctionnements en matière de sécurité-incendie, notamment par une intervention sur les cœurs d'îlots ;
- la mise en œuvre de réhabilitations immobilières respectueuses de l'équilibre social, de la préservation patrimoniale et de la valorisation environnementale ;

- la reconquête du centre ancien, la qualité urbaine et la dynamique commerciale.

Dans ce programme portant sur six îlots, la Ville intervient de manière forte et volontariste avec ses partenaires :

- l'Etablissement public foncier local (EPFL) Pays basque procède, pour le compte de la Ville, à l'acquisition des immeubles nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- les opérateurs, auxquels seront rétrocédés les immeubles, assureront la maîtrise d'ouvrage des projets de restructuration urbaine en cœurs d'îlots (curetages) et de réhabilitation des parties conservées et recomposées ;
- l'ANRU participera, à part égale avec la Ville de Bayonne, au financement du déficit foncier des opérations (acquisition d'immeubles et travaux de proto-aménagements principalement).

Afin d'engager la requalification du nord de l'îlot 12 situé entre les rues Victor Hugo, Lormand, Orbe et la ruelle Gardin, l'EPFL Pays basque a d'ores et déjà procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition de treize logements et d'un immeuble compris entre les n°20 et 30 rue Victor Hugo. La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera confiée à Habitelem.

En conséquence, afin de permettre la mise en œuvre de cette opération et plus généralement du programme de requalification du centre ancien, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Habitelem à engager les études nécessaires à la définition du projet, en étroite collaboration avec les services de la Ville et l'Architecte des bâtiments de France ;
- d'autoriser Habitelem à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme requises ;
- d'accepter le principe de rétrocession des immeubles concernés par l'opération à Habitelem, dans la perspective de la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint